

la malterie

FORMATION

TENIR SA COMPTABILITÉ D'ARTISTE INDÉPENDANT SUR UN LOGICIEL DE COMPTABILITE SPÉCIFIQUE (DÉBUTANT)

Les 30 et 31 janvier 2019

Durée

2 jours (10h - 18h)

Lieu

la malterie
42, rue Kuhlmann
59000 Lille

Public

Artistes-auteurs ayant récemment opté ou souhaitant opter pour le régime fiscal de la déclaration contrôlée et désirant acquérir une autonomie dans sa gestion fiscale à l'aide d'un logiciel de comptabilité spécifique.

Objectifs

Comprendre les grands principes comptables et les obligations fiscales liées au régime de la déclaration contrôlée.

Permettre au participant de tenir sa comptabilité d'artiste-auteur indépendant avec un logiciel de comptabilité répondant aux exigences de l'article 420-5 du plan comptable général (émission de fichiers d'écritures comptables non modifiables) et ainsi s'acquitter de ses obligations fiscales.

Maitriser les principales fonctionnalités de bases du logiciel

Savoir paramétrer les différents éléments du dossier (profil personnel et postes d'écritures comptables)

Créer un exercice, enregistrer, valider et éditer des opérations comptables dans leur intégralité

Extraire les différents journaux et documents déclaratifs fiscaux (TVA, déclaration 2035)

Intervenant

Irwin Cense

Comptable spécialisé dans l'activité artistique. Après avoir géré le suivi comptable d'artistes plasticiens, graphistes et musiciens de l'agence Emargence à Paris spécialisé dans le milieu culture média, Irwin Cense intègre le cabinet Comptalitik à Arras, cabinet 100% numérique dédié à la production audiovisuelle et artistique.

Programme

Le 30 janvier 2019 (10h-18h)

1. Présentation du régime fiscal de la déclaration contrôlée.

- Principe et obligations liés à la déclaration contrôlée (facturation, Association de Gestion Agréées, calendrier des déclarations, transmission de Fichiers d'Écritures Comptables/FEC en cas de contrôle);
- Organisation de la comptabilité professionnelle (justificatifs des dépenses, des recettes et des opérations bancaires).

2. Spécificités des postes liés à l'activité d'artiste-auteur.

- Passage en revue des éléments à prendre en considération : achat de matériels, achat de fournitures, frais d'atelier, sous-traitance, déplacements, restauration, hébergement, rétrocessions d'honoraire, etc.;
- Principe de la part privée/part professionnelle (l'amortissement, la déduction de frais forfaitaires, les défraiements, etc.).

Présentation du logiciel LibéCompta, navigation, paramétrage.

Le 31 janvier 2019 (10h-18h)

1. Mise en pratique de l'enseignement sur LibéCompta.

Mise en place des premiers paramétrages, enregistrement de pièces comptables.

2. Présentation d'une situation comptable jusqu'à clôture de l'exercice, sortie des journaux et des documents fiscaux.

Evaluation de la formation.

la malterie

FORMATION

Pré-requis et expérience professionnelle des stagiaires

- Avoir une pratique confirmée dans les arts visuels (connaissance des réseaux de diffusion, expérience avérée dans un projet de production, diffusion ou expérimentation artistique);
- Notions du cadre fiscal et social des artistes auteurs.

Tarif et modalités de prise en charge

Coût de la formation : 490€ TTC

Financement possible par l'AFDAS. Dossier à transmettre avant [le 22 décembre 2018](#).

Inscription et informations complémentaires

Le nombre de participants est limité à [10 personnes](#).

Elisabeth Bérard, chargée d'information ressource

formation@lamalterie.com

06 03 21 89 15